



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES AGENTS IMMOBILIERS ET GERANTS D'IMMEUBLES**

Loi N° 70.9 du 2 Janvier 1970, dite Loi HOGUET,

Ainsi que la loi 96.1107 du 18 Décembre 1996

Et son décret d'application du 29 mai 1997 n° 97532, dite Loi CARREZ

La société **GENERALI IARD** dont le siège social est sis : 89 rue Taitbout - 75009 PARIS, atteste que l'Assuré indiqué ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins égales à celles prévues par l'Arrêté du 1er Septembre 1972.

ASSURE : SASU MONTFORT & BON
70 Rue Michel-Ange
75016 PARIS

Représenté par : M. DESSERTAU Patrick Président

Activités professionnelles garanties : Gestion immobilière
Syndic de copropriété

Police n° : AN240372 / 25353

Date de prise d'effet du contrat : 01/01/2013

Attestation valable : du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, étant précisé que la garantie est subordonnée à l'obtention de la carte professionnelle.

Conformément à l'article L.122-3 du code des assurances, la présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Saint Denis, le 08/01/2026

Generali Iard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663

Par délégation M. MARRIGNAN TINO